

Fiche 2 : Favoritisme et clientélisme dans l'armée burkinè

Statut de diffusion : 3 – À usage interne

Auteur de la fiche : Sankara R.

Lieu d'écriture : Ouagadougou

Date d'écriture : 29 janvier 2015

Personne entendue: Kambou Sylvestre, un adjudant de gendarmerie à la retraite. Ancien membre des services de renseignements, il a séjourné huit ans durant au Bénin, sous le couvert d'agent de comptoir à Air Burkina-Cotonou.

Mots-clés thématiques : Favoritisme, avancement, commandement, justice militaire

Mots-clés géographiques : Burkina Faso

Mots-clés acteurs : Armée, personnels militaires

Saisie par : Sankara R.

Langue de la fiche : français

Etat des lieux :

Monsieur Sylvestre Kambou critique le favoritisme et le clientélisme dans l'armée. Pour lui, l'armée est divisée en clans qui se disputent des positions et des avantages. Une situation qui accentue le non-respect des règles déontologiques, les indisciplinés narguant la hiérarchie et trouvant toujours protection.

Le favoritisme, soutient M. Kambou, est perceptible à travers les recrutements, les affectations et la composition des contingents militaires pour les missions de maintien de la paix. La compétence n'est pas le critère essentiel d'affectation ou de recrutement. La disposition du promu à verser des pots de vins à ses promoteurs prime sur ses qualités intrinsèques.

En plus d'être désagrégée, la grande muette doit faire face à un défi de formation des hommes. Sur les champs de formation, des privilégiés échappent aux exercices exigés par les instructeurs. Conséquence : les capacités opérationnelles de certains militaires laissent à désirer.

Par ailleurs, le processus d'avancement des personnels militaires est parfois bloqué par la hiérarchie, de sorte que le passage au grade supérieur demeure une arlésienne pour certains.

Les camps militaires manquent de matériels. A cela s'ajoute l'insuffisance des effectifs. Le découpage des régions militaires, très vastes, et la faiblesse numérique des équipes qui les composent, ne sont pas de nature à assurer la défense de l'intégrité du territoire.

L'indiscipline au sein de l'armée est traduite au plan exogène par l'implication de militaires dans le grand banditisme.

La justice militaire est inefficace. Des infractions militaires sont soumises aux juridictions pénales ordinaires et les inculpés ayant la qualité de militaires sont détenus dans les prisons civiles et non militaires, avec des cas importants d'impunité ou d'élargissement avant ou après jugement.

M. Kambou dénonce également une disparité au sein de l'armée. En 2000, l'âge de départ à la retraite a été augmenté de trois (03) ans pour les militaires des armées de terre et de l'air contre un an seulement pour les gendarmes.

Propositions :

Monsieur Kambou propose de lutter contre le favoritisme et la corruption dans l'armée. Il suggère aussi de changer toute la chaîne de commandement.

